



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 Septembre 2026

### Compte-Rendu

|                   |    |                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents          | 11 | GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, BALENO Alexandra<br>CLAUS Yves, ANTOINE Sarah, AVALLET Jessica, , BERLIER Gilles,<br>DAMBRAS Francis, FORTIER Sébastien, FRANCOIS Cécile, LAMBERT<br>Serge, |
| Pouvoir(s)        | 3  | GADAT Sophie a donné pouvoir à Cécile FRANCOIS<br>LEFRANC Isabelle a donné pouvoir à Alexandra BALENO<br>KIEFFER-PERILLAT Valérie a donné pouvoir à Yves CLAUS                                        |
| Absente           | 1  | MORANGE Emmanuelle                                                                                                                                                                                    |
| Secrétaire Séance |    | DAMBRAS Francis                                                                                                                                                                                       |

Approbation du compte-rendu du 20 Août 2026

#### **1- Recrutement de Bastien CHANSEAU – Adjoint Technique**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1°;  
Vu la délibération du 19.11.2010 concernant la création d'un poste d'Adjoint Technique  
Vu la candidature retenue de Monsieur Bastien CHANSEAU,  
Vu la période d'essai de 2 mois du 01/06/26 au 01/09/26 qui a donné entière satisfaction,  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un adjoint technique suite au départ à la retraite de  
Monsieur Jean-Luc HERMANN,

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un emploi d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de  
20h par semaine,

DECIDE de nommer Mr Bastien CHANSEAU stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2026 pour  
une durée hebdomadaire de 20h par semaine, en vue d'une titularisation au 1<sup>er</sup> Septembre 2027,  
IB 432/IM 387.

#### **2- Biens sans Maître Incorporation dans le domaine communal des parcelles A 1848 et A 1849 de Monsieur BOSSON GUSTAVE**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et  
suivants ;

Vu le Code civil, notamment son article 713 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission communale des impôts directs en date du  
3 février 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2026-02 du 3 février 2026 constatant la vacance d'immeubles ;

Vu la notification de l'arrêté municipal susvisé, adressée en recommandé avec avis de réception, en  
date du 6 février 2026, au dernier propriétaire connu des parcelles,

Vu le retour de ce courrier par la Poste avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;

Vu l'avis de publication paru le 12 février 2026, en pages annonces légales du Dauphiné Libéré ;

Vu le procès-verbal établi par Monsieur le Maire attestant l'affichage aux portes de la mairie de  
l'arrêté municipal susvisé du 03/02/2026 au 03/08/2026;

Vu la réglementation en vigueur relative aux biens sans maître et aux conditions de leur transfert à  
la commune ;

Considérant l'absence de toute réaction, dans le délai de six mois suivant la dernière des mesures de publicité prévues à l'article L1123-3, alinéa 2, du Code général de la propriété des personnes publiques, de toute personne se déclarant propriétaire des immeubles concernés ou sollicitant des informations sur la procédure engagée par la commune ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les immeubles en question sont présumés sans maître, au sens de l'article 713 du code civil, et qu'ils peuvent dès lors revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil car les biens sont sans propriétaire connu et titré au Service de la Publicité Foncière de Bonneville ;

DECIDE que la commune s'appropriera les immeubles suivants dans les conditions prévues par les textes en vigueur :

| Section           | Numéro | Lieudit       | Superficie           |
|-------------------|--------|---------------|----------------------|
| A                 | 1848   | Crêt du Singe | 00ha 02a 74ca        |
| A                 | 1849   | Crêt du Singe | 00ha 00a 95ca        |
| Contenance Totale |        |               | <b>00ha 03a 69ca</b> |

PRECISE que Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

### **3- Achat des Parcelles de Monsieur et Madame DEPROST (Budget 2027)**

Monsieur Michel DEPROST et Madame Mauricette DEPROST proposent de vendre 9 parcelles d'une superficie totale de 18 810 m<sup>2</sup> au prix de 20 623 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter les 9 parcelles détaillées ci-dessous :

|   | N°<br>Parcelles | Surfaces<br>m <sup>2</sup> | Lieudits         | Nature                       |
|---|-----------------|----------------------------|------------------|------------------------------|
| 1 | A 1158          | 5 064                      | La Cabra         | Futaies Résineux (Mme)       |
| 2 | A 1145          | 2 410                      | La Cabra         | Futaies Résineux (Mme)       |
| 3 | A 1146          | 790                        | La Cabra         | Futaies Résineux (Mme)       |
| 4 | A 1147          | 1 663                      | La Cabra         | Futaies Résineux (Mme)       |
| 5 | A 1692          | 3 828                      | Bois de la Salle | Futaies Mixtes (Mme)         |
| 6 | A 1434          | 2 565                      | Le Mur           | Futaies Résineux (Mr<br>Mme) |
| 7 | A 1622          | 64                         | La Verne         | Pré (Mme)                    |
| 8 | A 1711          | 328                        | Bois de la Salle | Futaies Mixtes (Mme)         |
| 9 | A 1152          | 2 098                      | La Cabra         | Futaies Résineux (Mr<br>Mme) |
|   |                 |                            |                  |                              |
|   |                 | 18 810 m <sup>2</sup>      |                  |                              |

FIXE le prix d'achat total à 20 623 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser cette acquisition.

Fin de séance 21h25

Le Maire

Frédéric GUIBERTI



Le Secrétaire de Séance

Francis DAMBRAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of connected strokes.

#### **4- Partage de données sur plateformes Numerisk pour plan intercommunal de sauvegarde du territoire**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée Verte sollicite le Conseil Municipal pour mettre en œuvre un partage de données afin de réaliser le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Ainsi, en cas de situations de crise, le recours à la solidarité intercommunale sera demandé. Chaque commune du territoire devra ainsi recenser ses équipements. Les données partagées seront accessibles sur les plateformes Numérisk PCS et Numérisk PCIS. Il est donc demandé à chaque maire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte de signer le contrat de partage des données sur ces plateformes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Le Maire à signer le contrat de partage de données sur les plateformes Numérisk PCS et Numérisk PICS pour la constitution du Plan Intercommunal de Sauvegarde du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte

**CHARGE** Le Maire de transmettre ledit contrat à l'assistante de prévention de la Communauté de Communes de la Vallée Verte

#### **5- Demandes de subventions**

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS / ECOLES                                | INFORMATIONS                                            | MONTANTS |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------|
| Ecole Élémentaire de Boège                           | Classe Découverte<br>CM1/CM2 : 400 €<br>CE1/CE2 : 150 € | 550 €    |
| Le Sou des Ecoles Publiques de Boège                 | Différents projets scolaires<br>20 € X 16 élèves        | 320 €    |
| L'Asso de Poche<br>Festival Montagne en Vallée Verte | Organiser et développer des activités culturelles       | 300 €    |

#### **INFORMATIONS**

##### **Dates des prochains conseils municipaux**

- Octobre : Pas de Conseil Municipal
- Jeudi 19 Novembre à 20h
- Jeudi 21 Janvier à 20h

**Octobre Rose** : Les élus vont distribuer dans les boîtes aux lettres fin septembre un petit ruban rose sur lequel les habitants pourront écrire un mot, une pensée, un dessin et ensuite l'accrocher sur la barrière devant la mairie.

**Fête d'Halloween** : Distribution mi-octobre dans les boîtes aux lettres d'un flyer précisant que des enfants sont susceptibles de passer dans les maisons

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Maintien ou non de la cérémonie de la Covaz chaque année ?  
Il est décidé de maintenir chaque année la cérémonie